

AVIS PUBLIC
2016-018b

Séance extraordinaire du conseil municipal

Suivant les dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), avis vous est donné de ce qui suit :

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, le mardi 6 décembre 2016, à compter de 19 h, à la salle du conseil située au 2^e étage du 2 rue de l'École, à Chute-aux-Outardes.

Toute la population y est conviée.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 5^e jour de décembre 2016.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay

Certificat de publication

Je Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Chute-aux-Outardes, certifie par la présente que j'ai affiché l'avis public 2016-018, à l'Hôtel de Ville et au bureau de poste de Chute-aux-Outardes en date du 5 décembre 2016.

De plus, le 5 décembre 2016, une copie du présent avis a été affichée sur le babillard électronique de la municipalité.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 5^e jour de décembre 2016.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay